

C Offices récepteurs C

IR CENTRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE IR

(RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN)

| | |
|---|--|
| Office récepteur compétent pour les nationaux et les résidents de : | République islamique d'Iran |
| Langue dans laquelle la demande internationale peut être déposée : | Anglais |
| Langue dans laquelle la requête peut être déposée : | Anglais |
| Nombre d'exemplaires requis sur papier par l'office récepteur : | 1 |
| L'office récepteur accepte-t-il le dépôt de demandes internationales sous forme électronique ^{1,2} ? | Oui, l'office accepte le dépôt sous forme électronique à l'aide du portail de dépôt en ligne ePCT ³ |
| L'office récepteur accepte-t-il les requêtes en restauration du droit de priorité (règle 26bis.3 du PCT) ? | Oui, il convient de se renseigner auprès de l'office pour connaître les critères et, le cas échéant, toute taxe applicables à ces requêtes |
| Administration compétente chargée de la recherche internationale : | Administration nationale de la propriété intellectuelle de la Chine (CNIPA), Office européen des brevets, Office indien des brevets ou Service fédéral de la propriété intellectuelle (Rospatent) (Fédération de Russie) |
| Administration compétente chargée de l'examen préliminaire international : | Administration nationale de la propriété intellectuelle de la Chine (CNIPA) ⁴ , Office européen des brevets ⁴ , Office indien des brevets ou Service fédéral de la propriété intellectuelle (Rospatent) (Fédération de Russie) |
| Taxes payables à l'office récepteur : | Monnaie: Rial iranien (IRR) |
| Taxe de transmission : | IRR 50.000 pour les personnes physiques IRR 500.000 pour les personnes morales |
| Taxe internationale de dépôt ⁵ : | Équivalent en IRR de 330 francs suisses |
| Taxe par feuille à compter de la 31 ^e 5 : | Équivalent en IRR de 15 francs suisses |

[Suite sur la page suivante]

¹ Lorsque la demande internationale est déposée sous forme électronique conformément à, et dans la mesure prévue par, la septième partie et l'annexe F des instructions administratives, le montant total de la taxe internationale de dépôt est réduit (voir "Taxes payables à l'office récepteur").

² Lorsque la demande internationale contient un listage de séquences présenté dans une partie distincte de la description, celui-ci doit être présenté conformément à la norme figurant à l'annexe C des Instructions administratives, c'est-à-dire selon la norme ST.25 de l'OMPI en format texte; aucune taxe additionnelle n'est due pour un listage de séquences présenté dans ce format (voir *Notifications officielles (Gazette du PCT)* du 14 mai 2009, page 83).

³ Pour prendre connaissance de la notification pertinente de l'office, il convient de se référer aux *Notifications officielles (Gazette du PCT)* datées du 21 avril 2016, pages 86 et suiv.

⁴ L'office n'est compétent que si la recherche internationale est ou a été effectuée par ses soins.

⁵ Cette taxe est réduite de 90% si certaines conditions s'appliquent (voir l'annexe C(IB)).

C **Offices récepteurs** **C**

IR **CENTRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE** **IR**

(RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN)

[Suite]

| | |
|---|--|
| Taxes payables à l'office récepteur (<i>suite</i>): | Rial iranien (IRR) |
| Réductions (selon le barème de taxes, point 4) : | |
| Dépôt électronique (la requête étant en format à codage de caractères) : | Équivalent en IRR de 200 francs suisses ⁶ |
| Dépôt électronique (la requête, la description, les revendications et l'abrégé étant en format à codage de caractères) : | Équivalent en IRR de 300 francs suisses ⁶ |
| L'office récepteur exige-t-il un mandataire ? | Non, si le déposant est domicilié en République islamique d'Iran Oui, dans le cas contraire |
| Qui peut agir en qualité de mandataire ? | Tout mandataire habilité à exercer auprès de l'office ⁷ |
| Renonciation au pouvoir : | |
| L'office a-t-il renoncé à l'exigence selon laquelle un pouvoir distinct doit lui être remis ? | Non |
| L'office a-t-il renoncé à l'exigence selon laquelle une copie d'un pouvoir général doit lui être remise ? | Non |

⁶ Voir la note 3.

⁷ Une liste de mandataires agréés peut être obtenue auprès de l'office.